

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 MAI 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
05/5/38
DOSSIER N°6281**

**CONTRAT DE CHALEUR RENOUELABLE TERRITORIAL DE
LA CREUSE - PROGRAMMATION DES PROJETS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : CONTRAT DE CHALEUR RENOUELABLE TERRITORIAL DE LA
CREUSE - PROGRAMMATION DES PROJETS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,*

*VU la délibération n° CD2022-12/4/34 du 16 décembre 2022 relative à la candidature auprès de l'Agence de
Transition Écologique (ADEME) pour un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques
en Creuse,*

*VU la convention de mandat n°21NAD1269 du 08/06/2023 confiant le paiement des dépenses de l'ADEME
au Département de la Creuse concernant le contrat de chaleur renouvelable territorial,*

VU la convention de financement n°21NAD1063 du 08/06/2023 entre l'ADEME et Département de la Creuse

concernant le Contrat d'objectifs (animation) dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable territorial,
Période 01/11/2022 au 31/10/2025,
VU le procès-verbal de décisions d'attribution des aides de l'ADEME de la commission des aides du 11/03/2024
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-05/5/38 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions suivantes, validées par l'ADEME en commission d'attribution des aides ci après d'un montant total de **139 291,49 €** :

- **5 968,34 €** pour une étude de faisabilité multi-énergies géothermie sur sondes et biomasse granulés pour la commune de Chatelus-Malvaleix ;
- **7 717,50 €** pour une étude de faisabilité multi-énergies géothermie sur sondes et biomasse avec création de réseau de chaleur pour la commune de Marsac ;
- **2 516,85 €** pour une étude de faisabilité géothermie sur sondes et réseau de chaleur pour la commune de Le Bourg d'Hem ;
- **2 368,80 €** pour une étude de faisabilité chaufferie biomasse granulés ou plaquettes avec création de réseau de chaleur pour la commune de Pontarion ;
- **120 720 €** pour un projet de travaux de chaudière biomasse granulés avec création de réseau de chaleur pour la commune de Montboucher ;

Le procès verbal d'attribution est joint à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental au Chapitre 4581 Article 45811 Fonction 78.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET